

République Française
Liberté-Egalité-Fraternité

DEPARTEMENT DE LA
SEINE-SAINT-DENIS
Arrondissement Le Raincy

COMMUNE DE COUBRON
133, rue Jean Jaurès - 93470 COUBRON

Décision n° 017 /25

Objet : Demande de subvention au titre de la DSIL (appel à projet 2025), déposée pour l'achèvement de la conversion en LED de l'éclairage public de la commune, son pilotage et la modernisation des infrastructures liées – volet « *développement écologique des territoires* ».

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

VU la délibération n° 20/013 en date du 17 juin 2020 portant délégation du conseil municipal au maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales, notamment pour demander à tout organisme financeur, sans restriction, l'attribution de subventions ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

VU l'appel à projet 2025 relatif à la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2025 ;

VU la circulaire préfectorale du 10 janvier 2025 relative au soutien à l'investissement des collectivités pour l'année 2025 ;

VU la volonté de la commune d'achever la rénovation de son parc d'éclairage public au moyen de luminaires LED, pour une consommation énergétique maîtrisée et des frais d'entretien réduits d'une part, et des impacts moins nuisibles pour la biodiversité nocturne et environnementale d'autre part ;

VU que cette demande s'inscrit dans le volet « *développement écologique des territoires* » de l'appel à projet 2025 de la DSIL ;

VU le dossier de demande de subventions avec le plan de financement annoncé au titre de la DSIL 2025 ;

CONSIDERANT l'objectif de poursuivre la modernisation de nos équipements d'éclairage public en réduisant la consommation énergétique afin d'aboutir à une rénovation de l'intégralité des points lumineux du territoire communal et à leur pilotage ;

CONSIDERANT qu'une telle démarche s'inscrit pleinement dans le cadre du plan de sobriété énergétique, adopté en octobre 2022 et dont la commune, depuis lors, met en œuvre les prescriptions destinées à responsabiliser les usages et modérer les consommations par la modernisation des équipements, notamment la conversion en LED de tous les dispositifs d'éclairage encore d'ancienne génération ;

CONSIDERANT que la commune comptabilise 723 points d'éclairage public qui ont été convertis en LED, mais que 247 équipés de LED de 1ère génération doivent être modernisés pour permettre leur intégration au dispositif de pilotage public de la commune ;

CONSIDERANT que la commune souhaite également, outre l'éclairage de voie publique, moderniser également l'ensemble de l'éclairage du parc sportif portant sur le terrain de foot en herbe, le terrain synthétique, le beursault, les terrains de tennis, les terrains de pétanque et cheminement, en convertissant ses dispositifs lumineux d'ancienne génération en LED ;

CONSIDERANT qu'il y a également lieu dans le cadre de cette modernisation de l'éclairage public communal d'intervenir sur un certain nombre d'équipements « lourds » de cette infrastructure, tels que certaines armoires électriques vétustes par exemple, à l'origine de pannes récurrentes ;

CONSIDERANT l'offre de la société Derichbourg, d'un montant total de 652 161.35€ HT, soit 782 593.61€ TTC ;

CONSIDERANT l'intérêt pour la ville de solliciter une subvention au taux de 56.5% dans le cadre de la DSIL 2025, volet « développement écologique des territoires » ;

CONSIDERANT enfin, que le plan prévisionnel de financement de l'opération est arrêté provisoirement ainsi que suit :

Dépenses en €HT	Recettes en €HT
Achèvement de la conversion en LED de l'éclairage public de la commune, pilotage et modernisation des infrastructures liées	DSIL 2025 (56.5%) 368 829 € HT
Volet n°1 : relamping LED éclairage voie publique 275 858.84€ HT	Soutien régional à la création et à la réhabilitation des équipements sportifs franciliens (2.3 %) 15 000 € HT
Volet n°2 : relamping LED intégralité du parc sportif 283 835.99€ HT	Soutien régional à la modernisation de l'éclairage public (21.2 %) 137 900 € HT
Volet n°3 : modernisation de l'infrastructure 92 466.52 € HT	Commune de Coubron (20%) 130 432.35€ € HT
TOTAL 652 161.35 € HT	TOTAL 652 161.35 € HT

DECIDE

Article 1 – D'approuver le projet d'achèvement de la conversion en LED de l'éclairage public de la commune, de mise en œuvre de son pilotage et de modernisation des infrastructures liées, selon le plan de financement ci-après :

Dépenses en €HT		Recettes en €HT	
Achèvement de la conversion en LED de l'éclairage public de la commune, pilotage et modernisation des infrastructures liées		DSIL 2025 (56.5%)	368 829 € HT
Volet n°1 : relamping LED éclairage voie publique	275 858.84€ HT	Soutien régional à la création et à la réhabilitation des équipements sportifs franciliens (2.3 %)	15 000 € HT
Volet n°2 : relamping LED intégralité du parc sportif	283 835.99€ HT	Soutien régional à la modernisation de l'éclairage public (21.2 %)	137 900 € HT
Volet n°3 : modernisation de l'infrastructure	92 466.52 € HT	Commune de Coubron (20%)	130 432.35€ € HT
TOTAL	652 161.35 € HT	TOTAL	652 161.35 € HT

Article 2 – De solliciter et signer la demande de subvention au taux de 56.5% dans le cadre du volet « *développement écologique des territoires* » de l'appel à projets de la DSIL 2025, soit 368 829€ € HT, considérant le cout global hors taxe de l'opération d'un montant prévisionnel de 652 161.35 € HT.

Article 3 – D'effectuer toutes les démarches utiles au montage du dossier et pour signer toutes les pièces et actes nécessaires à l'aboutissement du projet concerné.

Article 4 – De dire que les dépenses et recettes y afférentes seront inscrites au budget communal de l'exercice considéré.

Article 5 – De dire que la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montreuil par courrier, 7 rue Catherine Puig – 93558 MONTREUIL Cedex ou par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois suivant les formalités de rendu exécutoire.

Fait à Coubron, le 10 février 2025.

Ludovic TORO
Maire
Conseiller Régional d'Ile de France
Vice-président de l' EPT Grand Paris Grand Est

